

**POLE PERFORMANCE DE LA GESTION PUBLIQUE
DIRECTION DU CONSEIL ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES**

Ref : 76095

DECISION

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Organisation d'un déplacement dans le Département de Maine-et-Loire aux Assises nationales des Départements de France (93ème congrès), du 13 au 15 novembre 2024

Vu les articles L. 3123-19 et R. 3123-20 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux mandats spéciaux et au régime de remboursement des frais de séjour et de transport correspondant,

Vu l'article L. 3211-2, 19° du Code général des collectivités territoriales autorisant le Conseil départemental à déléguer à M. le Président du Conseil départemental le pouvoir d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer, dans le cadre de leurs fonctions sur le territoire de la France métropolitaine, ainsi que le remboursement des frais afférents,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, et notamment son article 5,

Vu la délibération E03 du Conseil départemental du LOIRET en date du 21 octobre 2022 conférant délégation de pouvoir à M. le Président du Conseil départemental pour autoriser les mandats spéciaux et le remboursement des frais afférents,

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2021 conférant délégations de signature au sein de la Direction Générale des Services Départementaux,

Vu le déroulé du déplacement (annexe1),

Vu la liste des participants (annexe 2),

Considérant l'intérêt départemental que représente la participation de M. le Président du Conseil départemental et de la délégation qui l'accompagne au congrès organisé par DF à Angers les 13, 14 et 15 novembre 2024,

Décide

Article 1^{er} - Il est décidé de prendre acte du programme de ce déplacement et de l'intérêt départemental qu'il représente.

Article 2 : Il est décidé :

- De donner mandat spécial à M. Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du LOIRET et aux Conseillers départementaux listés en annexe 2, pour effectuer un déplacement dans le Département de Maine-et-Loire, à Angers, sur une durée de trois jours du 13 au 15 novembre 2024.
- D'autoriser la prise en charge, par le Département, des frais de mission (séjour et transport) engagés, sur justificatif de la durée réelle du déplacement, conformément aux dispositions du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et, le cas échéant, la prise en charge par le Département des autres dépenses liées à l'exercice de ce mandat spécial, sur présentation d'un état de frais, dans la limite des frais effectivement engagés, liés à l'exercice de la mission définie, et dans les conditions fixées par les articles L.3123-19 et R.3123-20 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3 – La prise en charge des frais liés à l'exercice de ce mandat spécial sera imputée sur le budget départemental, chapitre 65, article 6532, fonction 021 pour le Président du Conseil départemental et les Conseillers départementaux participants (frais de mission).

La prise en charge des frais des agents qui l'accompagnent sera imputée au chapitre 011, article 6251, fonction 021 pour les chauffeurs de M. le Président (frais de déplacement et de séjour) et au chapitre 011, article 6238, fonction 031 pour le Directeur de Cabinet (frais de représentation).

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité et publié sur le site internet du département du Loiret (Loiret.fr)

Fait à ORLEANS LE 20 SEP. 2024

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation

Guillaume DUMAY, Directeur Général des Services
Départementaux

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies

ASSISES NATIONALES 93^e congrès des DÉPARTEMENTS DE FRANCE



Du 13 au 15 novembre 2024 → Département de Maine-et-Loire, Angers

Programme provisoire

Mercredi 13 novembre

Horaire : 8h à 18h

Hôtel du Département-Angers

- **8h-20h** : Accueil général, 48 B boulevard Foch à Angers, avec bagagerie, **salle du Roi René**
- **11h-15h** : Buffet déjeunatoire, **salons de la Présidence**

PRESIDENTS

- **10h-12h** : Réunion des groupes politiques
 - Groupe de Droite du Centre et des Indépendants : salle de l'Assemblée
 - Groupe de Gauche : salle Jeanne de Laval
- **12h00-14h00** : Cocktail déjeunatoire à l'invitation de Monsieur le Préfet, salle Erignac
- **14h-15h00** : Commission Outre-mer, salle de la Maine
- **15h-18h30** : Bureau de Département de France, salle des fêtes
- **19h00-22h00** : *Cocktail dinatoire DGS, DIRCAB, partenaires, salon de la présidence*
- **20h-23h00** : Diner des Présidents dans un site emblématique de l'Anjou

AUTRES CONGRESSISTES

13h30-18h30 : Circuits culturels et patrimoniaux au choix

1. Angers – Capitale médiévale (dont Château + tenture Apocalypse) : de 14h à 17h
2. Angers – Douce et musée Jean-Lurçat : de 14h30 à 17h
3. Angers – Balade fluviale et dégustation œnologique : de 16h à 17h30
4. Angers – Visite Cointreau : 15h à 17h30
5. Murder party au Château du Plessis-Macé : de 15h à 18h00
6. Cadre noir de Saumur : de 13h30 à 18h
7. Abbaye Royale de Fontevraud : de 13h30 à 18h30

ASSISES NATIONALES 93^e congrès des DÉPARTEMENTS DE FRANCE



Du 13 au 15 novembre 2024 -- Département de Maine-et-Loire, Angers

15h-18h : Laboratoires de bonnes pratiques au choix, Hôtel du Département

Ateliers en cours d'élaboration avec les élus et nos partenaires

1. Aménagement, insertion et mobilités : le Département, territoire d'innovations
 2. Solidarités humaines : partageons ensemble pour trouver des solutions
 3. Finances départementales et optimisation budgétaire
 4. L'intelligence artificielle et cybersécurité : une chance pour les Départements – Château de la Romanerie
 5. Le Département, acteur de la transition énergétique
 6. Le Département, acteur de la sécurité (sécurité civile / sécurité routière)
- Dîner libre

CONTACT DEPARTEMENT D'ACCUEIL
Département de Maine-et-Loire
02 41 81 48 30
communication@maine-et-loire.fr

ASSISES NATIONALES 93^e congrès des DÉPARTEMENTS DE FRANCE



Du 13 au 15 novembre 2024 ↔ Département de Maine-et-Loire, Angers

Jeudi 14 novembre

Horaire : 8h - minuit

Centre de congrès – Angers

- **8h15-9h** : Petit déjeuner d'accueil et découverte - **village des exposants**
- **9h-9h40** : Mot d'accueil par le Maire d'Angers, la Présidente du Département de Maine-et-Loire, la Présidente de la Région Pays de Loire, le Président de Départements de France - **Amphithéâtre**

Thématique de la matinée : Le Département, collectivité de la proximité et de l'agilité, amphithéâtre

- **9h40-11h10** : Table ronde 1 : Enfance en Danger, innover pour mieux accompagner et offrir un bel avenir
Plateau 1 - Une société plus attentive aux besoins des enfants et les nécessaires évolutions de l'Aide sociale à l'enfance
Plateau 2 – Mobiliser tous les acteurs, retour sur le travail partenarial État/Départements
- **11h10-12h25** : Une année d'innovations départementales – les Prix de l'innovation
- **12h25-13h** : Intervention du Président du Sénat
13h-13h30 : Inauguration du village des partenaires de l'innovation départementale - **village des exposants**
- **13h30-15h** : Déjeuner assis, **niveau -2**

Thématique de l'après-midi : Les Départements, à la bonne échelle pour agir efficacement au service des Français, amphithéâtre

- **15h-17h** : Table ronde 2 - Le Département : le pouvoir d'agir au plus près des Français
Plateau 1 – Subsidiarité : l'État doit laisser la main aux acteurs de proximité pour plus d'efficacité et libérer les énergies
Plateau 2 - Tourisme : le Département acteur du développement équilibré et de l'attractivité de son territoire
Plateau 3 – Réseaux : le Département, collectivité stratégique au cœur de l'économie par la gestion des infrastructures (routes, eau, fibre)

ASSISES NATIONALES 93^e congrès des DÉPARTEMENTS DE FRANCE



Du 13 au 15 novembre 2024 ↔ Département de Maine-et-Loire, Angers

- **17h-19h** : Table ronde 3 : Les Départements au service de nos concitoyens : les moyens pour agir
Plateau 1 – Fiscalité, restaurer le lien entre service public, impôt local et démocratie représentative
Plateau 2 – Routes, nouveau modèle économique : « la route doit payer la route »
Plateau 3 – Finances, garantir les recettes pour assurer les investissements sur le long terme (routes, eau, transition écologique)
- **19h30 – 20h30** : Apéritif au Village des partenaires de l'innovation départementale
- **20h30 – minuit** : Dîner assis et animations **niveau -2**

Vendredi 15 novembre

Horaire : 7h30 à 15h

Centre de congrès - Angers

- **8h15-9h30** : Petit déjeuner d'accueil, **village des exposants**
- **9h30-9h45** : Retour sur les temps forts de la veille, **Amphithéâtre**
- **9h45-10h00** : Discours de la Présidente du Département de Maine-et-Loire
- **10h-10h40** : Expression politique des deux Présidents de groupes de Départements de France
- **10h40-11h00** : Vote solennel de la résolution des Assises de Maine-et-Loire
- **11h00-11h30** : Clôture par le Président de Départements de France
- **11h30-12h15** : Intervention du Gouvernement
- **12h15** : Clôture des Assises
- **12h20-14h00** : Déjeuner assis, **niveau -2** ou panier repas

ASSISES NATIONALES 93^e congrès des DÉPARTEMENTS DE FRANCE



Du 13 au 15 novembre 2024 → Département de Maine-et-Loire, Angers

Vous inscrire

<https://www.assisesdesdepartements2024.fr> > onglet INSCRIPTIONS

CONTACT INSCRIPTIONS

Destination Angers

02 41 96 32 46

elisabeth.martin@destination-angers.com

Réservez votre hébergement

Présidents

<https://tinyurl.com/mzyt5nek>



Autres congressistes

<https://tinyurl.com/34nyade2>



CONTACT HEBERGEMENT

Destination Angers

02 41 23 50 23

resa@destination-angers.com

ASSISES NATIONALES 93^e congrès des DÉPARTEMENTS DE FRANCE



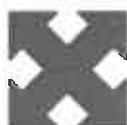
Du 13 au 15 novembre 2024 ↔ Département de Maine-et-Loire, Angers

Comment venir à Angers ?



En TGV :

Des liaisons très fréquentes entre Paris
Montparnasse et Angers Saint Laud :
35 minutes de Nantes,
1h30 de Paris
2h40 de Lille ou Lyon
4h50 de Strasbourg
6h de Marseille



À la croisée de 2 axes routiers :

2h30 de Paris
1h30 de Rennes
1h de Nantes
3h30 de Bordeaux



Par les airs :

Aéroport de Nantes Atlantique
Puis TGV de Nantes

Plan des sites des Assises



Hôtel du Département
48 bd Foch – 49100 Angers
<https://www.maine-et-loire.fr/>

Accusé de réception en préfecture
045-224500017-20240920-76095-AR
Date de télétransmission : 20/09/2024
Date de réception préfecture : 20/09/2024

Participants ADF 14 et 15 novembre 2024		
Prénoms	Noms	Titre
Marie-Laure	BEAUDOIN	Conseillère départementale
Christian	BRAUX	Vice-président du Conseil départemental
Aude	DENIZOT	Conseillère départementale
Nelly	DURY	Conseillère départementale
Line	FLEURY	Vice-présidente du Conseil départemental
Jean-Pierre	GABELLE	Conseiller départemental
Anne	GABORIT	Vice-présidente du Conseil départemental
Florence	GALZIN	Vice-présidente du Conseil départemental
Hervé	GAURAT	Vice-présidente du Conseil départemental
Nadia	LABADIE	Vice-présidente du Conseil départemental
Isabelle	LANSON	Conseillère départementale
Corinne	MELZASSARD	Vice-présidente du Conseil départemental
Jacques	MESAS	Vice-président du Conseil départemental
Sophie	PELHATE	Conseillère départementale
Jean-Luc	RIGLET	Vice-président du Conseil départemental
Philippe	BARBIER	Directeur de Cabinet
Arnaud	BORETTAZ	Chauffeur
Jean-Pierre	FERREIRA	Chauffeur
Patrick	HAMONIERE	Chauffeur